AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 mai 2021

Analyse des portefeuilles des fonds monétaires de droit français lors de la vague de retraits enregistrée au début de la crise COVID-19

L'AMF publie une analyse détaillée des portefeuilles des fonds monétaires de droit français lors de la crise de la Covid de janvier à avril 2020. Le marché des fonds monétaires français est présenté ainsi que la déformation des portefeuilles lors de cette période marquée par une vague de rachats de grande ampleur en mars.

Au 31 décembre 2019, l'AMF recensait 221 fonds monétaires de droit français pour un actif net cumulé de 334,1 milliards d'euros. L'étude présente tout d'abord la structure et les caractéristiques principales de ce marché. Elle montre par exemple qu'en comparaison d'autres juridictions européennes, les fonds monétaires français sont caractérisés par une cyclicité trimestielle des flux avec des rachats significatifs avant les fins de trimestre.

Dans le contexte de la pandémie associée à la Covid, l'ampleur des rachats sur les fonds monétaires français a été similaire à ce que le secteur avait subi pendant la crise de 2008, soit 48,6 milliards d'euros entre le 12 et le 30 mars 2020 mais ces décollectes se sont concentrées sur deux semaines en 2020, contre deux trimestres en 2008. Certains investisseurs ont eu besoin de mobiliser leur trésorerie pour faire face à des dépenses urgentes, voire régler des appels de marge, quand d'autres ont procédé à des arbitrages pour sécuriser leur trésorerie disponible.

Les constats suivants sont détaillés dans l'étude :

- l'essentiel du portefeuille des fonds monétaires français est constitué de titres émis par le secteur financier et ces titres ont été prioritairement cédés pour faire face aux rachats, entraînant une déformation du portefeuille au profit du cash et des titres souverains ;

- l'exposition d'un fonds monétaire français aux titres émis par la banque du groupe auquel appartient son gestionnaire n'est pas plus importante qu'envers d'autres banques et la crise n'a pas modifié ce constat ;

- la part du cash et des titres à échéance courte (arrivant à maturité à moins d'un mois) a crû au détriment des titres plus longs, et surtout des titres arrivant à maturité entre 6 et 12 mois ;

- lors du mois de mars 2020 la baisse des encours de 53 milliards d'euros correspond à l'arrivée à échéance de 42 milliards d'euros de titres et à 56 milliards d'euros de cessions actives de titres alors qu'en parallèle 27 milliards d'euros de nouveaux titres ont été achetés par les fonds monétaires, qui ont également accru leur détention de cash de 19 milliards d'euros.

À propos de l'AMF
Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : https://www.amf-france.org URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

- Direction de la communication +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

Analyse détaillée des portefeuilles des fonds monétaires de droit français lors de la crise de la COVID-19 de début 2020

Mots clés

FONDS MONÉTAIRES

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE COVID-19

18 mai 2021

Analyse détaillée des portefeuilles des fonds monétaires de droit français lors de la crise de la COVID-19 de début 2020

PRISE DE PAROLE COVID-19

11 mars 2021

Discours - Audition de Robert Ophèle, président de l'AMF, par la Commission des finances du Sénat - Mercredi 10 mars 2021

DOSSIER COVID-19

06 janvier 2021

Retrouvez ici l'ensemble de nos publications en lien avec le Covid-19

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :

Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02